



Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, Cancun, 10 – 14 septembre 2003

Message de la Communauté douanière internationale

Partenariat pour le développement économique par la facilitation des échanges

(Reproduction : Annexe III au doc. SC0050)

Le commerce entre les nations est le moteur du bien-être économique et de la création de richesses. Les administrations des douanes sont l'un des maillons essentiels de l'efficacité des échanges internationaux car elles traitent tous les envois afin d'assurer le respect des dispositions réglementaires nationales et des règles internationales multilatérales régissant les échanges. Tout en assurant le recouvrement des recettes fiscales, la protection de la communauté et la sécurisation de la chaîne logistique, les administrations des douanes doivent de surcroît s'efforcer continuellement d'intensifier la facilitation des échanges en vue de susciter les investissements et de réduire la pauvreté.

Les 162 Administrations des douanes membres de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) qui sont collectivement responsables du traitement de plus de 98 % de tous les échanges mondiaux se félicitent des progrès accomplis au sein de l'OMC en ce qui concerne la facilitation des échanges, tâche inscrite au programme de Doha pour le développement. Elles sont d'avis que le programme de facilitation des échanges pourrait éventuellement aboutir aux résultats suivants :

- renforcement de la volonté et de l'engagement politiques indispensables en matière de simplification des formalités aux frontières, de réforme douanière et de bonne gouvernance;
- renforcement du soutien apporté par les milieux commerciaux et de la coopération avec ceux-ci;
- sensibilisation et compréhension accrues des besoins des douanes, conduisant à un plus grand respect de la législation;
- coopération avec les autres organismes et services en poste aux frontières pour des procédures aux frontières plus efficaces; et
- appui accru au renforcement des capacités, assorti d'un redéploiement des ressources en faveur de la douane.

Afin de concrétiser ces objectifs et d'en tirer le meilleur parti, la communauté douanière internationale formule les observations suivantes :

1. En leur qualité de spécialistes des procédures aux frontières, les administrations des douanes continueront à contribuer aux travaux de l'OMC par le truchement de l'OMD, ainsi que par celui des administrations nationales des douanes, aux fins de l'élaboration de la position nationale en vue de la Conférence ministérielle de Cancun. Elles ont vocation à intervenir dans ce programme, étant donné qu'elles seront appelées à mettre en oeuvre les engagements pris à l'OMC au sujet des procédures aux frontières.
2. Pour concrétiser les mesures de simplification et d'harmonisation des procédures douanières, l'OMD a mis au point une série d'instruments, dont la Convention de Kyoto révisée (Convention internationale sur la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers) qui constituent des solutions d'ordre pratique pour atteindre les objectifs fixés en matière de recouvrement des recettes et de contrôle aux frontières, tout en facilitant concomitamment les échanges. La Convention de Kyoto révisée constitue un canevas solide aux fins de la mise au point de procédures douanières modernes et est totalement compatible avec les accords de l'OMC et complémentaire de ces derniers. Alors que les règles de l'OMC établissent de grands principes (tels que prévisibilité, transparence, partenariat et utilisation de techniques modernes, y compris la gestion des risques), les instruments de l'OMD fournissent pour leur part la base administrative et les orientations pratiques permettant d'en assurer une mise en oeuvre efficace. Les administrations des douanes souhaitent que les travaux des deux organisations se déroulent dans un climat de coopération renforcée.
3. La douane constitue l'un des maillons essentiels de la chaîne logistique internationale. Néanmoins, d'autres services en poste aux frontières devraient également participer au programme de facilitation des échanges afin de promouvoir une véritable coopération et une démarche mieux coordonnée, grâce à des mécanismes tels que le « guichet unique » ou les interventions conjointes. Les administrations des douanes sont déjà dans ce domaine à la pointe du progrès, puisqu'elles ont notamment réalisé une étude intitulée « Etude sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises » qui énonce les difficultés et avance les solutions à mettre en oeuvre pour accroître l'efficacité des procédures de dédouanement.
4. Les administrations des douanes sont d'avis qu'investir dans le développement et la modernisation des administrations des douanes procure des avantages importants pour les gouvernements, en jetant les bases d'une économie en bon état de marche, d'une protection adéquate de la société et d'infrastructures saines. La manière dont la douane s'acquitte de ses tâches à l'échelon national influera donc sur la réalisation des objectifs du programme politique du gouvernement. L'OMD sait que ses 162 Membres se situent à des niveaux différents en matière de potentiel et de ressources et en tient compte dans les moyens qu'elle déploie en faveur du renforcement des capacités. Elle a récemment mis au point la Stratégie en matière de renforcement des capacités douanières afin de pouvoir répondre à ces besoins différents. Cette stratégie a

été élaborée en fonction des enseignements tirés des mesures de renforcement des capacités mises en oeuvre précédemment et comporte des recommandations spécifiques en vue d'apporter des changements aux initiatives futures dans ce domaine. Les administrations des douanes sont favorables à une démarche exhaustive et durable, indispensable pour mettre en oeuvre les accords de l'OMC concernant la douane. Elles soulignent également l'importance de mettre en adéquation les projets de renforcement des capacités et les besoins spécifiques des pays tout en évitant les solutions toutes faites convenant à tous les cas. Les administrations des douanes ont besoin de l'appui de toutes les parties prenantes en faveur de ces initiatives en matière de renforcement des capacités douanières, étant donné que les avantages obtenus rejailliront sur tous les intéressés.

Une administration des douanes efficace est un élément crucial pour la facilitation des échanges et, par conséquent, pour les programmes nationaux de développement économique et de réduction de la pauvreté. Les administrations des douanes souhaitent vivement que le point de vue de la douane soit pris en compte lors de la formulation de la politique nationale en vue de la prochaine Conférence ministérielle de Cancun et des négociations subséquentes.

x
x x